

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER, TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SIS AU 548, ROUTE 202 À PIKE RIVER, LUNDI 5 JUIN 2023 À 19 HEURES 30.

Citoyen(s) présent(s) 2

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Présences :

M. Justin Raymond	M. Stéphan Duquette
Mme Patricia Rachofsky	M. Jean Asnong
Mme Hélène Campbell	M. David Gasser

Sous la présidence du Maire Martin Bellefroid. Madame Lucie Riendeau, directrice générale, assistait également à la séance.

Ayant constaté le quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30 heures.

**2023-06-099 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Monsieur Stéphan Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée avec le varia ouvert.

**Ouverture de la séance**

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Période de questions**

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023.

2.3 Nomination du maire suppléant.

2.4 Faits saillants du rapport financier pour l'exercice financier 2022.

2.5 Nomination de la Firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour la vérification des états financiers 2023.

2.6 Projet d'entente intermunicipale : Ressource partagée en prévention et gestion incendie.

2.7 Signature de l'entente secours aux sinistrés avec la Croix-Rouge.

2.8 Correspondance.

**Engagement de crédits (dépenses)**

5.1 Résolution pour autoriser les comptes à payer, les comptes payés et paiements directs.

5.2 Paiement du décompte progressif numéro 3 de la compagnie Priest Inc.

**Inspection et urbanisme**

6.1 Rapport d'inspection du mois de mai 2023.

**Voirie et hygiène**

7.1 Installation d'une traverse piétonnière sur le Chemin des Rivières.

7.2 Réparation d'un man hole sur le Chemin Molleur.

7.3 Discussion concernant le programme de la taxe d'accises et du document produit par la Firme Exp.

7.4 Estimé de Denicourt arpenteur, pour le Rang St-Joseph et le Rang des Duquette.

7.5 Location d'un conteneur 4 verges pour le garage municipal.

7.6 Estimé pour l'installation d'arrêt de neige sur le toit du garage municipal.

7.7 Discussion concernant l'achat d'un trailer.

### **Loisirs, culture et vie communautaire**

Varia

Période de questions

Levée de la séance

### **Adopté**

#### **2023-06-100 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023**

Il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Monsieur Jean Asnong et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2023 tel que rédigé.

### **Adopté**

#### **2023-06-101 Nomination du maire suppléant.**

Il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Monsieur Stéphane Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Monsieur Justin Raymond à titre de maire suppléant. Le maire suppléant remplace le maire en son absence, tel que mentionné au Code municipal.

### **Adopté**

#### **2023-06-102 Faits saillants du rapport financier pour l'exercice financier 2022.**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Duquette, appuyé par Monsieur Jean Asnong et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport sur les faits saillants du rapport financier 2022 soit distribué par envoi postal aux résidents de la municipalité.

### **FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022**

Chers contribuables et citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en séance ordinaire du conseil municipal du 5 juin 2023, je fais rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier 2022.

#### **RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Les états financiers 2022 ont été vérifiés par la firme Raymond, Chabot, Grant Thornton. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Pike River au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la vérification de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### **LE RAPPORT FINANCIER**

Les états financiers au 31 décembre 2022 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 966 132\$ et que les revenus d'investissement ont été de 122 898\$, ce qui a généré des revenus totaux de 1 089 030\$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la municipalité (dépenses) ont totalisé 1 089 529\$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, affectations etc.) les états financiers indiquent que la municipalité a

réalisé en 2022 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 255 386\$, dont un montant de 103 273\$ a été réservé pour l'exercice financier 2023.

Au 31 décembre 2022, le surplus accumulé de la Municipalité se chiffrait à 497 567\$

En terminant, je désire remercier le personnel administratif, les employés, les conseillers ainsi que toutes les personnes impliquées bénévolement dans la municipalité. Votre contribution et votre dévouement constituent un apport important dans la qualité de notre offre de services.

Martin Bellefroid, Maire

**Adopté**

**2023-06-103 Nomination de la Firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour la vérification des états financiers 2023.**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter le présent point à une séance ultérieure.

**Adopté**

**2023-06-104 Projet d'entente intermunicipale : Ressource partagée en prévention et gestion incendie**

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de mise en œuvre rattaché au schéma de couverture de risque incendie de la MRC Brome-Missisquoi prévoit plusieurs mesures concernant la prévention des risques en incendie sur nos territoires ;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines mesures nécessitent les services d'un technicien en prévention des incendies (T.P.I.) pour compléter nos ressources en place ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités participantes au présent projet ne sont pas en mesure d'embaucher individuellement leur propre ressource T.P.I. ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Notre-Dame-Stanbridge, Stanbridge East, Saint-Armand, Pike River et Frelighsburg souhaitent saisir l'opportunité de se doter d'une ressource partagée afin d'obtenir les services d'un technicien en prévention incendie dans le cadre de l'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent projet consiste à conclure une nouvelle entente intermunicipale pour le partage d'une ressource en prévention incendie selon le partage d'une banque d'heures parmi les municipalités participantes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale s'inscrit dans la compétence locale en lien avec la sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle entente intermunicipale à conclure serait d'une durée minimale de 5 ans ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Patricia Rachofsky, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Pike River s'engage à participer au projet de ressource partagée en prévention et en gestion incendie par la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale ainsi qu'à en assumer une partie des coûts;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité;

Le conseil nomme la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge comme organisme responsable du projet.

**Adopté**

### **2023-06-105 Signature de l'entente secours aux sinistrés avec la Croix-Rouge.**

Il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Monsieur Stéphan Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale, Madame Lucie Riendeau à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de secours aux sinistrés avec la Croix-Rouge.

**Adopté**

### **Correspondance.**

La directrice générale fait un résumé de la correspondance.

### **2023-06-106 Résolution pour autoriser les comptes à payer, les comptes payés et paiements directs**

Il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Madame Patricia Rachofsky et résolu à la majorité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la liste de comptes ci-dessous décrite. Madame Hélène Campbell est contre le paiement de la quote-part de l'aréna de Bedford.

5460	Excavation Bedford	Mise à niveau Ch.Marier,Morgan, du Moulin	1517.67
5461	Gestim	Inspection - Permis et certificats	2119.35
5459	Enviro Connections	Recyclage	658.70
5462	GFL Environnemnt Inc.	Collecte ordure	1234.81
5476	Lise Chagnon	Livre pour bibliothèque	34.60
5472	Bruno Bédard	Cellulaire	120.00
5473	Gérard Marier	Cellulaire	120.00
5464	Municipalité de Saint- Armand	Rapport des pompiers /	1491.32
5465	Nopac	Collectes des matières organiques	4072.41
5465	Nopac	Collectes recyclage	3950.68
5466	Priest Construction	Mezzanine, toiture et décompte 3	125497.72
5469	VCMA Inc.	Coordination, question/réponse, dessin d'atelier, ingénieur	3765.43
5471	VivoTechnologies	Réparer connexion réseau, remplacer batterie	784.59
5474	Sylvie Poulin	Cellulaire	60.00
5475	Lucie Riendeau	Cellulaire	120.00
5467	RIGMRBM	Résidentiel/Animaux morts/Organiques	1006.32
5468	Toilette Sanibert	Location	348.34
5470	Ville de Bedford	Quote part aréna	6242.76
5470	Ville de Bedford	Collecte de verre / avril	42.37
5458	Ville de Cowansville	Frais de signification	25.29
5463	MRC Brome-Missisquoi	Quote part	36269.50
		Total	<b>195010.00</b>

### **Payables en ligne**

Bell Mobilité	I pad du maire	82.78
Desjardins Sécurité financière	Assurance collective / mai, juin	1127.52
Visa(Bruno)	Essence Ultramar	349.47
D.A.S. Fédérales	Impôt, RPC et Ass. Emploi	1326.77
D.A.S. Provinciales	Impôt, RRQ, FSS, RAP et CNESST	4303.86

CARRA	Régime de retraite des élus	509.69
IHR télécom	Internet et téléphonie/	156.19
L'Homme et Fils	Carburant, windex, sac ordures	169.86
Hydro Québec	Éclairage de rue	717.86
Hydro Québec	Hôtel de ville	490.57
Ministère Sécurité publique	Sûreté du Québec	46951.00
	<b>Total</b>	<b>57072.59</b>

**Paiements faits**

Salaires des élus	Mai	2494.70
Salaires des employés	Mai	11083.48
	<b>Total</b>	<b>13578.18</b>

**TOTAL 265660.77**

**Adopté**

**2023-06-107 Paiement du décompte progressif numéro 3 de la compagnie Priest Inc.**

Il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Monsieur Stéphane Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 3 au montant de 102 290.22\$ taxes non incluses à la compagnie Priest Inc.

**Adopté**

**Rapport d'inspection du mois de mai 2023**

Le rapport d'inspection du mois de mai 2023 a été déposé.

**2023-06-108 Installation d'une traverse piétonnière sur le Chemin des Rivières.**

Il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Madame Hélène Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'installation d'une traverse piétonnière sur le Chemin des Rivières.

**Adopté**

**2023-06-109 Réparation d'un man hole sur le Chemin Molleur.**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Duquette, appuyé par Madame Hélène Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une deuxième soumission à une autre compagnie.

**Adopté**

**2023-06-110 Discussion concernant le programme de la taxe d'accises et du document produit par la Firme Exp.**

Pas de résolution pour ce point.

**2023-06-111 Estimé de Denicourt arpenteur, pour le Rang St-Joseph et le Rang des Duquette.**

Considérant la réception de l'offre de services par Denicourt Arpenteurs Géomètres pour la pose de repères pour le Rang des Duquette sur une longueur de 1,4 kilomètre à partir du numéro civique 456 jusqu'à la limite de la municipalité de Notre-Dame de Stanbridge au montant de 4 500.00\$ taxes non incluses. Pour la pose de repères sur le Rang Saint-Joseph sur une longueur de 2,8 kilomètres de la Route 133 jusqu'au numéro civique 525 au montant de 5 500.00\$ taxes non incluses.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Monsieur Jean Asnong et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le mandat de piquetage à Denicourt Arpenteurs Géomètres.

**Adopté**

**2023-06-112 Location d'un conteneur 4 verges pour le garage municipal.**

Il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Monsieur Stéphane Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la présente demande.

**Adopté**

**2023-06-113 Estimé pour l'installation d'arrêt de neige sur le toit du garage municipal.**

Il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Monsieur Stéphane Duquette et résolu à la majorité des conseillers présents d'autoriser l'achat et l'installation de deux d'arrêt neige sur le toit du garage municipal, au montant de 202.40\$ chacun. Monsieur Jean Asnong étant contre l'achat pour cette année.

**Adopté**

**2023-06-114 Discussion concernant l'achat d'un trailer.**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la présente demande.

**Adopté**

**2023-06-115 Demande de prix pour la réparation de la clôture.**

Il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un estimé soit demandé à deux compagnies pour la réparation de la clôture.

**Adopté**

**2023-06-116 Levée de la séance**

Il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Monsieur Stéphane Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance à 21 :03 heures.

**Adopté**

---

Martin Bellefroid, maire

---

Lucie Riendeau, d,g,

**Certificat de disponibilité de crédits**

---

Je, Lucie Riendeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance 5 juin 2023.

---

Lucie Riendeau, Directrice générale

Je, Martin Bellefroid, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

Martin Bellefroid Maire

